

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE CHAMPCELLA (05310)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Élaboration du PLU arrêtée le :/..../.....

Élaboration du PLU approuvée le :/..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuilot28@gmail.com

SOMMAIRE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES de CHAMPCELLA.....	1
Sommaire	3
Préambule.....	5
Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables	7
Orientation 1 : permettre l'accueil de nouvelles populations et le développement économique	7
Orientation 2 : assurer un développement urbain organisé et en harmonie avec l'existant .	9
Orientation 3 : préserver l'environnement local, ses paysages et sa biodiversité	11

PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

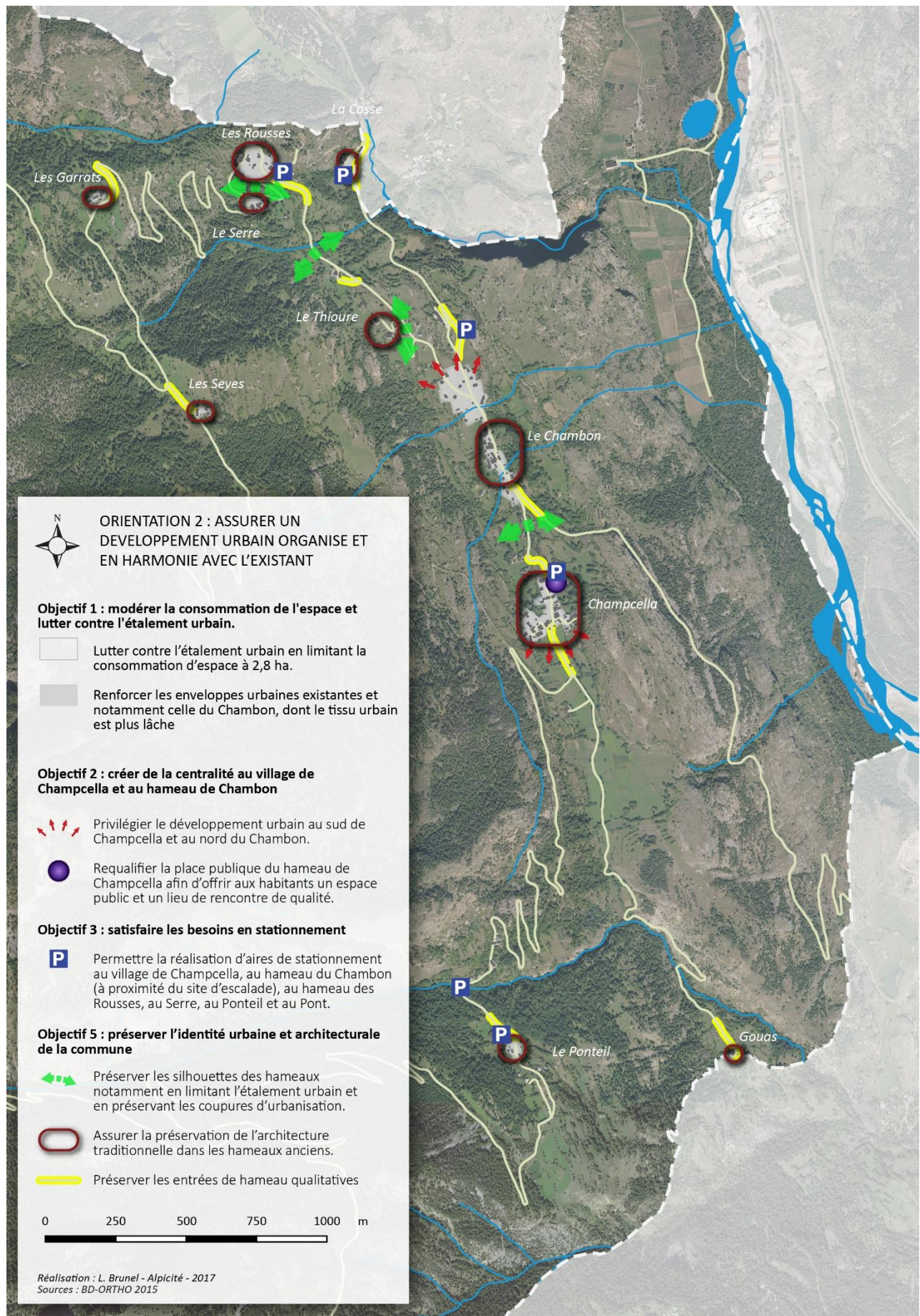
LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION 1 : PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJECTIFS	ACTIONS
Permettre l'accueil de nouveaux habitants	<ul style="list-style-type: none">➤ Permettre l'accueil de 40 nouveaux habitants.
Adapter le parc de logements	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre en compte la forte présence de logements secondaires sur la commune.➤ Maintenir autant que possible les logements communaux.
Maintenir l'offre d'équipements publics	<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir l'offre d'équipements publics sur la commune.
Permettre le développement économique de la commune	<ul style="list-style-type: none">➤ Permettre l'implantation de nouvelles activités, et notamment des commerces, sur la commune.➤ Permettre le maintien et le développement des petites entreprises et indépendants implantés à Champcella.➤ Développer le haut débit en lien avec les acteurs du territoire afin de retenir les entreprises sur le territoire et de permettre de développer le télétravail.➤ Favoriser le maintien de l'activité agricole.➤ Prendre en compte la présence de la carrière dans la plaine alluviale de la Durance.
Maintenir les équipements touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir une offre diversifiée d'hébergements et d'activités touristiques de pleine nature.

ORIENTATION 2 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN ORGANISE ET EN HARMONIE AVEC L'EXISTANT

OBJECTIFS	ACTIONS
Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.	<ul style="list-style-type: none">➤ Lutter contre l'étalement urbain en limitant la consommation d'espace à environ 2,8 ha.➤ Renforcer les enveloppes urbaines existantes et notamment celle du Chambon, dont le tissu urbain est plus lâche.
Créer de la centralité au village de Champcella et au hameau de Chambon.	<ul style="list-style-type: none">➤ Privilégier le développement urbain au sud de Champcella et au nord du Chambon.➤ Requalifier la place publique du village de Champcella afin d'offrir aux habitants un espace public et un lieu de rencontre de qualité.
Satisfaire les besoins en stationnement	<ul style="list-style-type: none">➤ Permettre la réalisation d'aires de stationnement au village de Champcella, au hameau du Chambon (à proximité du site d'escalade), au hameau des Rousses, à la Casse, au Ponteil et au Pont.➤ Développer le stationnement vélo.
Maintenir ou développer les réseaux de mobilités douces	<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir et permettre l'extension du maillage des réseaux piétons et cyclables inter-hameaux.➤ Permettre la réalisation de la Via Durancia.
Préserver l'identité urbaine et architecturale de la commune	<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver les silhouettes des hameaux notamment en limitant l'étalement urbain et en préservant les coupures d'urbanisation.➤ Prendre en compte la topographie dans les futures zones d'urbanisation afin de ne pas impacter négativement le paysage.➤ Assurer la préservation de l'architecture traditionnelle dans les hameaux anciens.➤ Préserver le petit patrimoine.➤ Préserver les entrées de hameau qualitatives



ORIENTATION 3 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT LOCAL, SES PAYSAGES ET SA BIODIVERSITE

OBJECTIFS	ACTIONS
Préserver les espaces naturels et assurer la protection des habitats remarquables pour leur biodiversité	<ul style="list-style-type: none">➤ Limiter l'urbanisation des espaces naturels présents sur la commune, et notamment ceux situés dans les deux sites répertoriés au réseau Natura 2000, à savoir :<ul style="list-style-type: none">• l'habitat steppique durancien ;• les Ecrins.➤ Apporter une attention particulière à la préservation des zones humides d'altitude ou liées à la présence/proximité de la Durance.➤ Préserver les pelouses sèches.➤ Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels et artificiels➤ Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.➤ Préserver les espaces boisés.
Assurer la pérennité des paysages et des espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver les espaces agricoles cultivés (plaine alluviale de la Durance, champs cultivés à proximité des hameaux).
Prendre en compte les risques	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre en compte les risques naturels connus ;➤ Prévoir l'abandon du captage de La Casse.
Préserver les points de vue	<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver les points de vue (figés et dynamiques) remarquables➤ Limiter la visibilité des infrastructures énergétiques en projet.

